

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE D'ASBESTOS

À une **séance ordinaire** du Conseil de la Ville d'Asbestos tenue ce **5e jour du mois de novembre 2018**, à la Salle du Conseil, à compter de 19 h 30. Sont présents :

- monsieur le maire Hugues Grimard
- monsieur Alain Roy, conseiller au poste numéro 2
- monsieur René Lachance, conseiller au poste numéro 3
- madame Caroline Payer, conseillère au poste numéro 4
- monsieur Jean Roy, conseiller au poste numéro 5
- monsieur Pierre Benoit, conseiller au poste numéro 6

Est absent :

- monsieur Jean-Philippe Bachand, conseiller

Tous les membres du Conseil présents forment quorum sous la présidence de monsieur Hugues Grimard, maire.

Sont également présents :

- monsieur Georges-André Gagné, directeur général
- maître Marie-Christine Fraser, greffière

Il est donc procédé comme suit :

**2018-325**  
**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par la conseillère Caroline Payer, appuyée par le conseiller Jean Roy et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de la présente séance tel que rédigé.

Adoptée

**2018-326**  
**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1<sup>ER</sup> OCTOBRE 2018**

Il est proposé par le conseiller Alain Roy, appuyé par le conseiller René Lachance et résolu :

**QUE** le Conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> octobre 2018 tel que rédigé.

Adoptée

**2018-327**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 OCTOBRE 2018**

Il est proposé par le conseiller Alain Roy, appuyé par le conseiller René Lachance et résolu :

**QUE** le Conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> octobre 2018 tel que rédigé.

Adoptée

**CORRESPONDANCE**

Remerciements du Club de minéralogie d'Asbestos pour la collaboration de la Ville d'Asbestos à la 25<sup>e</sup> édition de la Grande Foire Minéralogique

**DEMANDE DES CONTRIBUABLES**

Une citoyenne se questionne à savoir si le parc Léon-Boisvert sera relocalisé. Le Conseil étudiera l'endroit le plus approprié pour réaménager ce parc.

Un citoyen de la 18<sup>e</sup> Avenue indique que sa rue a été réparée et qu'il est satisfait.

Une citoyenne demande si le Conseil a vu les panneaux d'arrêts qui s'illuminent à Warwick. Elle se questionne si un tel projet est pensable à Asbestos.

Un citoyen de la rue Panneton se questionne s'il y a une subvention de prévue par la Ville d'Asbestos pour retirer l'amiante des maisons. Monsieur le maire indique que c'est une décision du gouvernement fédéral et qu'il faudra vérifier à ce niveau pour de l'aide financière.

**2018-328**

**LA SOURCE D'ARTS - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR L'ORGANISATION D'ACTIVITÉS ARTISTIQUES**

**CONSIDÉRANT** la demande de la Source d'Arts pour une aide financière afin d'organiser des ateliers de dessin et peinture pour les jeunes d'Asbestos;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par le conseiller Jean Roy et résolu :

**QUE** la Ville d'Asbestos remettre un montant de 500 \$ à l'organisme la Source d'Arts et ce afin d'aider à l'organisation de 2 séances de dessin et peinture données par des artistes-professeurs. Cette contribution est prise à même les fonds du tournoi de golf du maire et doit être considérée comme ponctuelle et non récurrente.

Adoptée

**2018-329**

**COMITÉ DES FINISSANTS DE L'ÉCOLE SECONDAIRE L'ESCALE - CONTRIBUTION FINANCIÈRE POUR L'ALBUM DES FINISSANTS**

**CONSIDÉRANT** la demande du comité des finissants de l'École secondaire l'Escale pour un appui financier dans la réalisation de leur album des finissants;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Alain Roy, appuyé par la conseillère Caroline Payer et résolu :

**QUE** la Ville d'Asbestos contribue pour un montant de 75 \$ en publicité au comité des finissants de l'École secondaire l'Escale. Cette contribution doit être considérée comme ponctuelle et non récurrente.

Adoptée

**2018-330**

**L'ORDRE DES FILLES D'ISABELLE - CERCLE ST-AIMÉ - DEMANDE AIDE FINANCIÈRE POUR AGENDA 2019**

**CONSIDÉRANT** la demande d'aide financière des Filles d'Isabelle d'Asbestos pour la confection de leur agenda 2019;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller René Lachance, appuyé par le conseiller Jean Roy et résolu :

**QUE** la Ville d'Asbestos participe financièrement à l'agenda 2019 des Filles d'Isabelle en achetant un espace publicitaire pour un montant de 100 \$. Cette contribution est prise à même les fonds du tournoi de golf du maire et doit être considérée comme ponctuelle et non récurrente.

Adoptée

**DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES 2018**

Chacun des membres du Conseil a reçu de la greffière son formulaire de déclaration des intérêts pécuniaires et l'a déposé conformément aux articles 357 et 358 de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités.

**2018-331**

**ABROGATION DE LA RÉOLUTION 2018-174 - VENTE D'UN TERRAIN À LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT SOCIOÉCONOMIQUE D'ASBESTOS INC**

Il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par le conseiller Jean Roy et résolu :

**QUE** la résolution 2018-174 soit abrogée pour toutes fins que de droit.

Adoptée

**2018-332**

**VENTE D'UN TERRAIN SUR LA RUE DE L'ARDOISE (LOT 6 251 607) AVEC OPTION À LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT SOCIOÉCONOMIQUE D'ASBESTOS INC**

**CONSIDÉRANT** que la Ville d'Asbestos avait avec la résolution 2018-174 vendu à la Corporation de Développement Socioéconomique d'Asbestos inc. un terrain dont le numéro de lot a été modifié;

**CONSIDÉRANT** que la résolution 2018-174 a été abrogée avec la résolution 2018-331;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par la conseillère Caroline Payer et résolu :

**QUE** la Ville d'Asbestos vende le terrain situé sur la rue de l'Ardoise et portant le numéro de lot 6 251 607 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Richmond pour une somme de 0,45 \$ le pied carré, soit 32 925 \$ pour 73 166 pieds carrés, à la Corporation de Développement Socioéconomique d'Asbestos inc. dans le cadre du projet de Concept Promet inc.;

**QUE** la Corporation de Développement Socioéconomique d'Asbestos inc. se réserve une option d'achat à 0,45 \$ le pied carré, d'une partie du lot adjacent, soit le lot 6 251 606 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Richmond, partie prolongeant le lot 6 251 607 et mesurant 58,31 mètres de largeur pour une profondeur de 60 mètres;

**QUE** cette option d'achat est d'une durée de deux (2) ans, période durant laquelle la Ville d'Asbestos s'engage à donner le premier droit d'achat de cette partie du lot 6 251 606 à la Corporation de Développement Socioéconomique d'Asbestos inc. en cas d'offres concurrentielles;

Les lots étant montrés sur le plan ci-après:



**QUE** le maire et la greffière sont autorisés à signer tous les documents relatifs à la vente.

Adoptée

**2018-333**

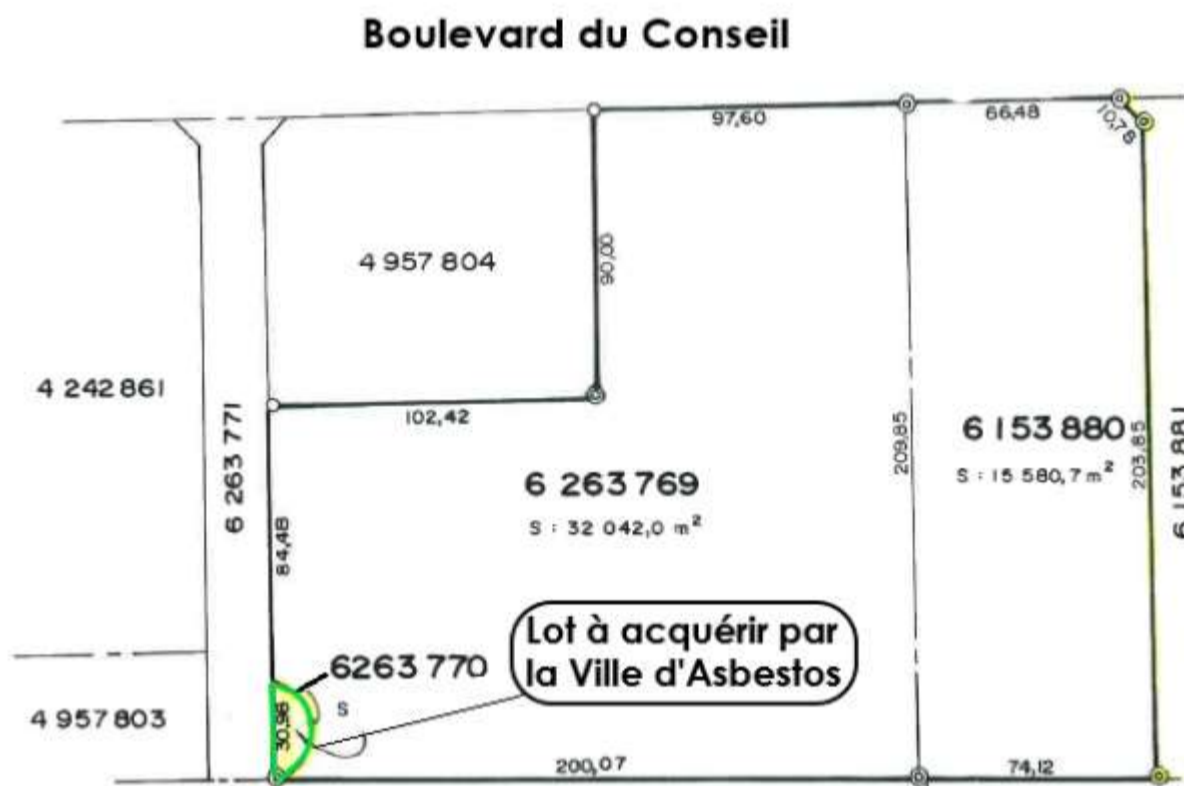
**ACQUISITION D'UN TERRAIN PAR LA VILLE D'ASBESTOS À LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT SOCIOÉCONOMIQUE D'ASBESTOS**

**CONSIDÉRANT** la résolution 2018-205 concernant une acquisition de terrain dans le secteur du parc industriel par la Ville d'Asbestos à la Corporation de Développement Socioéconomique d'Asbestos inc. dans le but d'y implanter son usine de prétraitement des eaux usées et de prolonger son réseau routier afin de pouvoir desservir des terrains à être développés;

**CONSIDÉRANT QU'UNE** parcelle de terrain a été omise lors de la rédaction de la résolution;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller René Lachance, appuyé par la conseillère Caroline Payer et résolu :

**QUE** la Ville d'Asbestos achète de la Corporation de Développement Socioéconomique d'Asbestos inc. le lot 6 263 770 du cadastre du Québec circonscription foncière de Richmond pour un montant de 1 \$ et ce tel qu'il appert au plan suivant :



**QUE** le maire et la greffière soient autorisés à signer tous les documents relatifs à la vente.

Adoptée

**2018-334**

**VENTE D'UNE EMPRISE DE RUE SUR LA 18E AVENUE**

**CONSIDÉRANT** la demande de madame Vanessa Laws concernant l'acquisition d'une emprise de rue sur la 18<sup>e</sup> Avenue;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Alain Roy, appuyé par le conseiller Jean Roy et résolu :

**QUE** la Ville d'Asbestos vende à madame Vanessa Laws une bande de terrain située sur la 18<sup>e</sup> Avenue à être lotie pour une somme de 0,50 \$ le pied carré, soit environ 409 \$ pour une superficie approximative de 818 pieds carrés tel qu'il appert au plan ci-après:



**QUE** tous les frais engendrés par cette transaction soient à la charge de l'acquéreur;

**QUE** le maire et la greffière sont autorisés à signer tous les documents relatifs à la vente.

Adoptée

**2018-335**

**ADOPTION DU CALENDRIER 2019 - SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'ASBESTOS**

Il est proposé par le conseiller René Lachance, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu :

**QUE** les séances ordinaires du Conseil se tiennent aux dates suivantes pour l'année 2019:

7 janvier 2019	4 février 2019	4 mars 2019
1 <sup>er</sup> avril 2019	6 mai 2019	3 juin 2019
8 juillet 2019	12 août 2019	9 septembre 2019
7 octobre 2019	4 novembre 2019	2 décembre 2019

Adoptée

**2018-336**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT 2018-283 : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2017-264 ÉTABLISSANT LE TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX**

**CONSIDÉRANT** que chacun des membres du Conseil a reçu copie du projet de règlement numéro 2018-283 modifiant le règlement 2017-264 établissant le traitement des élus municipaux;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par la conseillère Caroline Payer et résolu :

**D'ADOPTER** ledit règlement et qu'il soit retranscrit comme tel au Livre des règlements de la Ville d'Asbestos.

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-283**

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2017-264 RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LE TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX**

**ATTENDU** que la Loi sur le Traitement des élus municipaux (L.R.Q., c.T 11.001) permet au Conseil de fixer la rémunération du maire et des conseillers;

**ATTENDU** qu'il y a lieu de modifier le règlement numéro 2017-264 sur le traitement des élus municipaux;

**ATTENDU** qu'un avis de motion de la présentation de ce règlement a été donné par le conseiller Jean-Philippe Bachand à la séance ordinaire du Conseil tenue le 10 septembre 2018.

**IL EST PAR LE PRÉSENT RÈGLEMENT STATUÉ ET DÉCRÉTÉ CE QUI SUIT, À SAVOIR :**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-283  
RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2017-264  
ÉTABLISSANT LE TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX**

**ARTICLE 1**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

**ARTICLE 2**

L'article 2 du règlement 2017-264 est remplacé par le suivant :

Une rémunération annuelle de base est fixée à 27 500 \$ pour le maire de la Ville d'Asbestos et à 9 166,67 \$ pour chacun des conseillers de la Ville d'Asbestos.

Une rémunération additionnelle prévue au chapitre 3 du présent règlement peut s'ajouter à ce montant de base selon les modalités prévues aux articles 4 à 7.

### **ARTICLE 3**

L'article 3 du règlement 2017-264 est remplacé par le suivant :

Chacun des membres du Conseil reçoit une allocation de dépenses égale à la moitié de sa rémunération totale.

La rémunération totale est le résultat de deux modes de rémunérations fixés dans le présent règlement, soit la rémunération de base prévue à l'article 2 additionné de la rémunération additionnelle prévue au chapitre 3.

Cette allocation de dépenses ne peut excéder le montant maximum prévu à l'article 19 de la Loi sur le Traitement des élus municipaux.

### **ARTICLE 4**

Le présent règlement est rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

### **ARTICLE 5**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

**Adopté**

Adoptée

### **AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2014-208 CONCERNANT LA PAIX ET L'ORDRE DANS LES ENDROITS PUBLICS (CONSOMMATION DE CANNABIS)**

Le conseiller Jean Roy donne avis de motion qu'à une prochaine séance du Conseil, il proposera ou fera proposer un règlement modifiant le règlement 2014-208 concernant la paix et l'ordre dans les endroits publics (utilisation du cannabis)

### **2018-337**

#### **RÉFECTION DES RUES DOYON ET MANVILLE OUEST - DÉCOMPTE PROGRESSIF NUMÉRO 3**

Il est proposé par le conseiller Jean Roy, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu :

**QUE** la Ville d'Asbestos approuve les décomptes progressifs numéro 3 au montant respectif de 335 591,73 \$ incluant la retenue de 10 % ainsi que les taxes pour les travaux réalisés par la firme EXP. dans le cadre de la réfection des rues Doyon et Manville Ouest.

Adoptée

### **2018-338**

#### **RÉFECTION DES RUES DOYON ET MANVILLE OUEST - DÉCOMPTE PROGRESSIF NUMÉRO 4**

Il est proposé par le conseiller Alain Roy, appuyé par la conseillère Caroline Payer et résolu :



**QUE** la Ville d'Asbestos approuve les décomptes progressifs numéro 4 au montant de 245 418,68 \$ incluant la retenue de 10% ainsi que les taxes pour les travaux réalisés par la firme EXP. dans le cadre de la réfection des rues Doyon et Manville Ouest.

Adoptée

**2018-339**

**ACQUISITION D'UN BALAI DE RUE**

Il est proposé par le conseiller Alain Roy, appuyé par la conseillère Caroline Payer et résolu :

**QUE** la Ville d'Asbestos fasse l'acquisition d'un balai de rue Eddynet auprès de la compagnie Vivaco groupe Coopératif, et ce pour un montant de 46 469,59 \$ incluant les taxes.

Adoptée

**2018-340**

**PROTOCOLE D'ENTENTE RELATIF À L'OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU VOLET 1 DU PROGRAMME DU FONDS POUR L'EAU POTABLE ET LE TRAITEMENT DES EAUX USÉES (FEPTU) DANS LE DOSSIER 2015098 - AUTORISATION DE SIGNATURE**

**CONSIDÉRANT** qu'un protocole d'entente relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTU) Volet 1 a lieu entre le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et la Ville d'Asbestos;

**CONSIDÉRANT** que le ministre, en considération des obligations et engagements du bénéficiaire, consent à lui accorder une aide financière pour la réalisation des travaux admissibles et décrits à l'annexe B du protocole d'entente;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par le conseiller Jean Roy et résolu :

**QUE** la Ville d'Asbestos autorise monsieur Hugues Grimard, maire à signer le protocole d'entente relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTU) Volet 1 (Dossier 2015098).

Adoptée

**2018-341**

**PROTOCOLE D'ENTENTE RELATIF À L'OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU VOLET 1 DU PROGRAMME DU FONDS POUR L'EAU POTABLE ET LE TRAITEMENT DES EAUX USÉES (FEPTU) DANS LE DOSSIER 2015099 - AUTORISATION DE SIGNATURE**

**CONSIDÉRANT** qu'un protocole d'entente relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTU) Volet 1 a lieu entre le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et la Ville d'Asbestos;

**CONSIDÉRANT** que le ministre, en considération des obligations et engagements du bénéficiaire, consent à lui accorder une aide financière pour la réalisation des travaux admissibles et décrits à l'annexe B du protocole d'entente;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller René Lachance, appuyé par le conseiller Alain Roy et résolu :

**QUE** la Ville d'Asbestos autorise monsieur Hugues Grimard, maire à signer le protocole d'entente relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU) Volet 1 (Dossier 2015099).

Adoptée

#### **2018-342**

#### **PROTOCOLE D'ENTENTE RELATIF À L'OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU VOLET 2 DU PROGRAMME DU FONDS POUR L'EAU POTABLE ET LE TRAITEMENT DES EAUX USÉES (FEPTEU) DANS LE DOSSIER 2016113 - AUTORISATION DE SIGNATURE**

**CONSIDÉRANT** qu'un protocole d'entente relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU) Volet 2 a lieu entre le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et la Ville d'Asbestos;

**CONSIDÉRANT** que le ministre, en considération des obligations et engagements du bénéficiaire, consent à lui accorder une aide financière pour la réalisation des travaux admissibles et décrits à l'annexe B du protocole d'entente;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Caroline Payer, appuyée par le conseiller Jean Roy et résolu :

**QUE** la Ville d'Asbestos autorise monsieur Hugues Grimard, maire à signer le protocole d'entente relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU) Volet 2 (Dossier 2016113).

Adoptée

#### **2018-343**

#### **RÉSULTAT DE L'APPEL D'OFFRES 2018-019 - INSPECTION DES CONDUITES D'ÉGOUTS DANS LE CADRE DU PLAN D'INTERVENTION POUR LE RENOUELEMENT DES CONDUITES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS ET DES CHAUSSÉES POUR L'ANNÉE 2019**

**CONSIDÉRANT** que la Ville d'Asbestos a lancé un appel d'offres sur invitation pour l'inspection des conduites dans le cadre du plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'aqueduc et d'égouts et des chaussées pour l'année 2019;

**CONSIDÉRANT** que deux (2) soumissionnaires ont déposé une offre conforme au devis d'appel d'offres en date du 18 octobre 2018;

**CONSIDÉRANT** que les offres ont été analysées et se détaillent comme suit :

**Le Groupe ADE Estrie inc.**

<b>Inspection des conduites</b>			
<b>Description</b>	<b>Quantité</b>	<b>Prix/mètre</b>	<b>Total</b>
Domestiques (nettoyage)	4 443 mètres	4,63 \$	20 571,09 \$
Domestiques (Inspection)	4 443 mètres	2,40 \$	10 663,20 \$
Pluviales (nettoyage)	1 604 mètres	4,63 \$	7 426,52 \$
Pluviales (inspection)	1 604 mètres	2,40 \$	3 849,60 \$
Rapport d'inspection	Forfaitaire		1 100,00 \$
<b>TOTAL AVANT TAXES</b>			<b>43 610,41 \$</b>

<b>Prix unitaire ( en option)</b>	
Coût/Km supplémentaire inspection conduite	2,40\$/km

**Beauregard Environnement Ltée**

<b>Inspection des conduites</b>			
<b>Description</b>	<b>Quantité</b>	<b>Prix/mètre</b>	<b>Total</b>
Domestiques (nettoyage)	4 443 mètres	3,66 \$	16 261,38 \$
Domestiques (Inspection)	4 443 mètres	3,66 \$	16 261,38 \$
Pluviales (nettoyage)	1 604 mètres	3,66 \$	5 870,64 \$
Pluviales (inspection)	1 604 mètres	3,66 \$	5 870,64 \$
Rapport d'inspection	Forfaitaire		5 100,00 \$
<b>TOTAL AVANT TAXES</b>			<b>49 364,04 \$</b>

<b>Prix unitaire ( en option)</b>	
Coût/Km supplémentaire inspection conduite	3,66 \$ /km

**CONSIDÉRANT** que la Ville d'Asbestos se réserve le droit de décider, même après l'adjudication du contrat, de procéder elle-même au nettoyage des conduites avant l'auscultation des conduites identifiées et que dans ce cas la portion nettoyage des conduites sera soustrait du montant total de la soumission;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Caroline Payer, appuyée par le conseiller René Lachance et résolu :

**QUE** la Ville d'Asbestos octroie le contrat pour l'inspection des conduites dans le cadre du plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'aqueduc et d'égouts et des chaussées pour l'année 2019 au Groupe ADE Estrie inc. pour le montant inscrit à la soumission soit 43 610,41 \$ avant les taxes pour l'inspection des conduites ou l'option.

**QUE** dans le cas où la Ville d'Asbestos décide elle-même de procéder au nettoyage du réseau les montants de la portion nettoyage qui ne sera pas effectué par le Groupe ADE Estrie inc. sera soustrait du montant total de la soumission.

Adoptée

**2018-344**

**RÉSULTAT DE L'APPEL D'OFFRES 2018-020 - FOURNITURE DE SEL DE DÉGLAÇAGE**

**CONSIDÉRANT** que des soumissions sur invitation ont été demandées pour la fourniture de sel de déglacage, soit du sel de voirie et du sel traité pour l'hiver 2018/2019, elles ont été reçues, ouvertes et trouvées comme suit :

- Sel Warwick inc. : 62 841,02 \$
- Sebcinc. : 63 511,04 \$

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Jean Roy, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu :

**D'OCTROYER** la soumission à Sel Warwick inc., plus bas soumissionnaire conforme au prix soumissionné, de 97,75 \$ la tonne métrique pour le sel de voirie et de 120 \$ la tonne métrique pour le sel traité pour un grand total de 62 841,02 \$ incluant les taxes applicables.

Adoptée

#### **2018-345**

##### **OCTROI D'UN MANDAT À LA FIRME WSP POUR SERVICE PROFESSIONNEL EN GÉNIE CIVIL POUR PLANS ET DEVIS DU TRONÇON 2 - RÉFECTION DU BOULEVARD SIMONEAU**

Il est proposé par le conseiller René Lachance, appuyé par la conseillère Caroline Payer et résolu :

**QUE** la Ville d'Asbestos mandate la firme WSP afin de préparer les plans et devis pour la réfection du tronçon 2 du boulevard Simoneau situé entre la 5<sup>e</sup> Avenue et la rue Gérard, et ce pour un montant de 12 000 \$ excluant les taxes.

Adoptée

#### **2018-346**

##### **EMBAUCHE DE KASSANDRA TURCOTTE À TITRE DE PRÉPOSÉE AUX PRÊTS À LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE**

Il est proposé par le conseiller René Lachance, appuyé par le conseiller Jean Roy et résolu :

**QUE** madame Cassandra Turcotte soit engagée à titre de préposée aux prêts à la bibliothèque, et ce à compter du 2 novembre 2018 au taux horaire en vigueur à la convention collective des employés syndiqués de la Ville d'Asbestos.

Adoptée

#### **2018-347**

##### **RÉFECTION DE LA TOITURE DE L'ENTREPÔT DE LA PISCINE MUNICIPALE**

Il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par la conseillère Caroline Payer et résolu :

**QUE** la Ville d'Asbestos mandate l'entrepreneur Toiture Everest D.O.M. inc. pour procéder à la réfection de la toiture de l'entrepôt de la piscine, et ce pour un montant de 6 200 \$, ce montant excluant les taxes.

Adoptée

**2018-348**

**DÉCISION DANS LE CADRE DU FONDS QUALITÉ DE VIE 2018**

**CONSIDÉRANT** que la Ville d'Asbestos a alloué un montant de 50 000 \$ de son budget 2018 à son Fonds Qualité de Vie afin de réaliser des projets qui amélioreront la qualité de vie des résidents d'Asbestos;

**CONSIDÉRANT** que pour assurer un meilleur rayonnement des projets et la participation du plus grand nombre de citoyens, le choix des projets retenus s'est fait par votre populaire sur internet;

**CONSIDÉRANT** que la contribution du fonds à un seul projet est limitée à 25 000 \$, que la somme demandée doit être couverte en totalité par le fonds et que le projet ayant reçu le moins de votes ne pourra recevoir de contribution;

**CONSIDÉRANT** que 6 projets ont été acceptés et mis en ligne afin que la population se prononce et que c'est plus de 4 676 votes qui ont été enregistrés;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Alain Roy, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu :

**QUE** la Ville d'Asbestos répartisse le 50 000 \$ du Fonds Qualité de Vie de la façon suivante :

<i>Projet</i>	<i>Organisme</i>	<i>Contribution du fonds</i>	<i>Coût total du projet</i>
Club de Course <i>Zombie Run</i>	Fondation de l'école la Tourelle	3 920 \$	4 900 \$
Géorallye et exposition de photos	AREQ, secteur Asbesterie	3 798 \$	4 748 \$
Clin d'oeil sur notre histoire	Société d'histoire d'Asbestos	8 462 \$	10 580 \$
Promotion du Baseball mineur	Baseball mineur des Sources	6 840 \$	8 550 \$
Brigade Santé	Maison des familles FamillAction	20 000 \$	32 800 \$
<b>TOTAL</b>		<b>43 020 \$</b>	<b>61 578 \$</b>

Adoptée

**RAPPORT D'ÉMISSION DES PERMIS POUR LE MOIS D'OCTOBRE 2018**

Le Conseil prend connaissance du rapport pour les mois d'octobre 2018 préparé par le Service d'inspection, qui se détaille comme suit :

	<b>Nombre de permis</b>	<b>Valeur déclarée</b>	<b>Cumulatif</b>
Janvier 2018	0	0 \$	0 \$
Février 2018	7	70 845 \$	70 845 \$
Mars 2018	10	515 200 \$	586 045 \$
Avril 2018	32	280 200 \$	866 245 \$
Mai 2018	74	1 674 050 \$	2 540 292 \$
Juin 2018	64	1 407 151 \$	3 947 443 \$
Juillet 2018	57	1 229 410 \$	5 176 853 \$
Août 2018	50	1 227 250 \$	6 404 103 \$
Septembre 2018	25	1 004 900 \$	7 409 003 \$
Octobre 2018	26	1 469 195 \$	8 878 198 \$

## **PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES SUR L'ORDRE DU JOUR**

Un citoyen se questionne sur l'emplacement de la rue de l'Ardoise.

Une citoyenne se demande quand sera adopté le budget 2019. On annonce que la séance spéciale d'adoption du budget aura lieu le lundi 17 décembre à 19 h 30.

## **AUTRES AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL**

Le conseiller Alain Roy mentionne qu'il a participé au nom du comité citoyen de la Ville à un colloque sur les comités d'acceptabilité sociale au CÉGEP de Sherbrooke. De plus, il a participé à un dîner réseautage organisé par le Carrefour Jeunesse Emploi afin de présenter les atouts de la Ville d'Asbestos à des jeunes désirant s'établir dans la région. Il mentionne en terminant que plusieurs projets sont en branle à la Corporation de Développement Socioéconomique d'Asbestos.

Le conseiller René Lachance mentionne qu'il a participé à la soirée Vins et fromages au profit de la fondation du CSSS des Sources. Il remercie les participants au nom de la fondation.

La conseillère Caroline Payer mentionne les activités à venir à la bibliothèque municipale pour le mois de novembre. De plus, elle parle brièvement de la transition pour l'Office municipal d'Habitation. Elle annonce en terminant que le nouveau site internet de la Ville sera en fonction en janvier 2019 et sera plus convivial.

Le conseiller Jean Roy a aussi participé à la soirée Vins et fromages de la fondation du CSSS des Sources et il annonce que c'est 31 000 \$ qui a été amassé. Il mentionne qu'il travaille sur les dossiers de la fusion potentielle avec la Ville de Danville et la transition de l'Office municipal d'habitation.

Le conseiller Pierre Benoit félicite le service des Travaux publics pour le bon déroulement de tous les travaux de réfection qui ont eu lieu cet été.

Monsieur le maire rappelle que le 27 novembre, Alliance Magnésium fera une présentation, à la bibliothèque municipale, de sa compagnie et de son projet et que la population est invitée à venir s'informer et poser des questions.

Le conseiller Jean-Philippe Bachand invite la population au brunch du Conseil municipal qui se tiendra le dimanche 13 janvier 2019.

## **2018-349 LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par le conseiller Jean Roy et résolu :

**QUE** la présente séance soit levée à 20 h 30.

Adoptée

---

M. Hugues Grimard, maire

---

Me Marie-Christine Fraser, greffière